

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERATION N° 2020 - 249

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 75

Suppléants présents : 4

Pouvoirs : 24

Date de convocation :

11/12/2020

Date d'affichage :

21/12/2020

Votants :	103	Pour :	103	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----	--------	-----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; GAMBIEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANISSET Marilyne ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNARI PARE Sandra ; VIAL Jacques.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; MERCIER Tristan ; MORAND Nathalie ; PARTY Annick.

Excusés : ARTIGUES Damien ; CATILAZ Christophe ; DE MERONA Bernard ; DEVAUX Catherine ; DUFOUR Christiane ; GROS-FUAND Florence ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; VILLESSECHE Anne.

Excusés ayant donné pouvoir : BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean-Paul ; BONIN Robert à SERVIGNAT Odette ; BOURGEOIS Josette à PIETRIGA Guy ; BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; CAPELLI Célestin à CAPELLI Sophie ; CHAMOUTON Patrick à THOMAS Rémi ; DUMONT GIRARD Philippe à GAUTHIER-PACOUD Sandrine ; FATON Patrice à PIETRIGA Guy ; FAVIER Jean-Louis à DUTHION Jean-Paul ; GRAS Françoise à GROSDIDIER Jean-Charles ; GUILLOT Evelyne à PROST Philippe ; HUSSON Géraud à BLASER Michel ; JACQUEMIN Pierre à CASSABOIS Yannick ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; LAMARD Philippe à GROSDIDIER Jean-Charles ; MARQUES Patrick à DEPARIS-VINCENT Christelle ; MONNERET LUQUET Jocelyne à VENNARI PARE Sandra ; PAGET Jean-Marie à BUCHOT Jean-Yves ; PARIS Robert à PROST Philippe ; REBREYEND COLIN Micheline à ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard à BUCHOT Jean-Yves ; VUITTON Daniel à GUERIN Jean-Luc.

Absents : BELLAT Stéphane ; BENOIT Jérôme ; BESSARD Maurice ; CALLAND Jacques ; LANCELOT Catherine ; MORISSEAU Gilles.

Objet : Poursuite de l'animation du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » en 2021

PREAMBULE

Natura 2000 sur le territoire de Terre d'Émeraude Communauté

Via la politique Natura 2000, l'Europe a fédéré un réseau de sites remarquables du point de vue écologique, dont l'objectif est de **préserver ou de rétablir le bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire** visés par les directives européennes « Oiseaux » (1979 et 2009) et « Habitats-faune-flore » (1992 et 1997).

Le territoire de Terre d'Émeraude Communauté est concerné par **cinq sites Natura 2000** : les sites « Complexe des sept lacs du Jura », « Etival-Assencière », « Plateau du Lizon » et « Vallées et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen » sont animés par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, tandis que la communauté de communes porte l'animation du site « Petite Montagne du Jura ».

Situation du site Natura 2000 FR4301334/FR4312013 « Petite Montagne du Jura »

D'une superficie de 38 293 ha, le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » a été :

- transmis à la Commission Européenne le 31/12/1998 au titre de la directive « Habitats-faune-flore » et désigné Zone Spéciale de Conservation (ZSC) le 27/05/2009 ;
- désigné Zone de Protection Spéciale (ZPS) le 27/04/2006 au titre de la directive « Oiseaux ».

Le site s'étend sur **35 communes** : Arinthod, Aromas, Beffia, Cernon, Chambéria, Charchilla, Charnod, Chavéria, Condes, Cornod, Coyron, Dompierre-sur-Mont, Dramelay, Ecrille, Genod, Gigny, La Boissière, La Tour-du-Meix, Maisod, Maigna-sur-Valouse, Meussia, Monnetay, Montfleur, Montlainsia, Montrevel, Onoz, Orgelet, Plaisia, Saint-Hymetière-sur-Valouse, Sarroigna, Thoirette-Coisia, Val Suran, Valzin-en-Petite-Montagne, Vescles, Vosbles-Valfin.

Il abrite **24 habitats naturels et 80 espèces d'intérêt communautaire**.

Le document d'objectifs (DOCOB) du site a été validé en 2005 pour le volet « Habitats-faune-flore », 2011 pour le volet « Oiseaux ». Il comporte trois volets :

- un inventaire des richesses patrimoniales et des activités humaines connues sur le site ;
- une définition des enjeux et des objectifs de conservation du site ;
- une traduction opérationnelle des objectifs retenus (actions à financer).

L'intégralité du DOCOB a été actualisée en 2014 et approuvée le 13/10/2014 par arrêté préfectoral.

Depuis 2005, le DOCOB est entré en phase d'animation (mise en œuvre des actions proposées).

Missions de l'animation du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura »

En 2019, la structure animatrice du site était la Communauté de communes Petite Montagne (CCPM) dans le cadre de sa compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement. Suite à la fusion des quatre communautés de communes au 1^{er} janvier 2020, le COPIL du 28 janvier 2020 a désigné Terre d'Émeraude Communauté comme structure animatrice du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura ».

Un cahier des charges relatif aux missions et engagements pour l'animation du DOCOB définit les obligations de la structure animatrice du site Natura 2000, dont l'action s'organise autour des axes de travail suivants :

- **Gestion des habitats et espèces** : recensement des contractants potentiels, assistance aux demandeurs de contrats (mesures agro-environnementales, contrats Natura 2000 forestiers)

ou non agricoles-non forestiers, charte Natura 2000), suivi des techniques, recherche de convergence et de cohérence avec d'autres actions,

- **Porter à connaissance des enjeux écologiques du site** : information des porteurs de projets et de l'Etat (service instructeur) dans le cadre du dispositif d'évaluation d'incidences Natura 2000, veille relative à l'émergence de nouveaux projets pouvant avoir un impact sur le site,
- **Amélioration des connaissances scientifiques et techniques** : lancement et suivi d'études scientifiques, encadrement de stages et projet tutorés, réalisation de suivis naturalistes,
- **Information, communication, sensibilisation** : élaboration et diffusion de supports d'information, organisation d'animations nature, concertation avec les acteurs locaux,
- **Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site** : coordination de la gouvernance (réunions du comité de pilotage), veille sur la prise en compte des objectifs du DOCOB, actualisation du DOCOB, rédaction du bilan annuel d'activité, demandes de subvention

Synthèse chiffrée de l'animation du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » depuis 2005

- 36 contrats Natura 2000 (7 forestiers, 29 non agricoles-non forestiers) signés entre 2005 et 2020, représentant 1,6 M€ d'aides publiques engagés sur 465 hectares
- 62 exploitations agricoles engagées en mesures agro-environnementales sur la période 2007-2014, soit environ 2 M€ d'aides publiques engagés sur 1640 ha
- 58 exploitations agricoles engagées en mesures agro-environnementales sur la période 2015-2020, soit environ 800 000 € d'aides publiques engagés sur 1000 ha
- 115 animations grand public depuis 2010, avec l'appui d'une vingtaine de structures partenaires
- Plus de 300 projets (travaux, manifestations...) examinés

Ressources de l'animation du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura »

Le service Natura 2000 de Terre d'Emeraude Communauté est actuellement composé d'un chargé de mission coordinateur et de deux chargés d'études (2,6 ETP).

Les dépenses liées à l'animation du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » comprennent la rémunération des agents et des stagiaires, les frais professionnels, les prestations extérieures et les coûts indirects (location du véhicule de service, carburant, achat de matériel, formation des agents, frais de structure, etc.).

Dans le cadre du Programme de Développement Rural (PDR) en cours, le financement de l'animation est pris en charge à 100% par l'Europe (FEADER 63%) et l'Etat (37%) et plafonné à 120 000 € pour le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » (plafond défini en fonction de la surface du site). La demande de subvention correspondant à l'année n doit être déposée à la Direction Départementale des Territoires du Jura avant le 31 décembre de l'année n-1.

Le Conseil communautaire,

Vu la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 modifiée par la directive 97/62/CEE du 27 octobre 1997 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,

Vu la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages,

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L.414.1 à L.414.7 et R.414-1 à R.414-29 relatifs à la désignation et à la gestion des sites Natura 2000 en France,

Vu l'arrêté n°DEVN0650308A du 27 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » (zone de protection spéciale),

Vu l'arrêté n°DEVN0910057A du 27 mai 2009 portant désignation du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » (zone spéciale de conservation),

Vu l'arrêté n°2014-236-0024 du 13 octobre 2014 portant approbation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » N° FR4301334 et FR4312013,

Vu le compte-rendu du comité de pilotage du 28 janvier 2020 désignant Terre d'Émeraude Communauté comme structure animatrice du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » pour les années 2020-2021-2022,

Considérant que les actions en faveur de l'environnement sont stratégiques pour préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager du territoire de Terre d'Émeraude Communauté, conformément à sa compétence en matière de protection et mise en valeur de l'environnement,

Considérant que l'animation du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » s'inscrit pleinement dans ce cadre,

Considérant que la prise en compte des spécificités des autres site Natura 2000 situés sur le territoire de Terre d'Émeraude Communauté, animés par le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, devra se faire de manière transversale, au travers des autres compétences et actions portées par la communauté de communes (aménagement de l'espace, développement économique, tourisme, etc.),

Considérant la participation de l'Europe et de l'Etat pour le financement de l'animation du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » en 2021, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES prévisionnelles		RECETTES prévisionnelles	
Prestations	8 106,40 €	Subvention Europe	75 600,00 €
Rémunérations	105 710,68 €	Subvention Etat	44 400,00 €
Frais professionnels	1 350,00 €	Autofinancement	4 330,48 €
Coûts indirects	9 163,40 €		
Total	124 330,48 €	Total	124 330,48 €

Vu l'avis favorable du Bureau,

DECIDE

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 039-200090579-20201217-D_249_2020-DE

DE POURSUIVRE en 2021 l'animation menée sur le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura »,
D'APPROUVER le budget prévisionnel relatif à l'animation 2021 du site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura » pour un montant de 124 330,48 euros et le plan de financement correspondant,
DE DECIDER d'inscrire les crédits correspondants au budget 2021,
DE SOLLICITER des partenaires financiers, Europe et Etat, les aides financières à leur taux maximal,
DE CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de la biodiversité, de la gestion de l'eau et des ressources naturelles, Monsieur Franck GIROD et le délégué communautaire chargé d'une mission spéciale Natura 2000, Monsieur Jean-Noël RASSAU, de suivre ce dossier,
D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette action.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président


M. PROST Philippe



Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le



ID : 039-200090579-20201217-D_249_2020-DE